



# LA FPIP SAISIT LA DIRECTION ZONALE

## MISSION : **AEROPORT NOTRE DAME DES LANDES**

Des tenues et une logistique INADAPTEES pour cette mission.

### EXPLICATIONS :

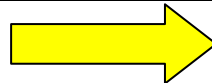


Placard des chambres exigus, aucun moyen de rangement du matériel : Un seul petit placard pour 2 fonctionnaires.

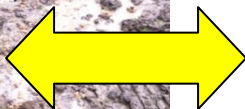
### **TENUES HUMIDES ET SALES**

La CRS 49, à juste titre, avait émis des réserves quant à ce cantonnement.

Des conditions de travail difficiles



**Le Secrétaire Général de la FPIP a saisi la DZ CRS OUEST et la DIRECTION CENTRALE CRS**



Aucune possibilité de remettre les tenues dans un état minimal de propreté (impensable vu les conditions dans lesquelles le personnel exerce la mission, *(voir photo ci contre)*)

Seul moyen : laver dans la baignoire, mais impossibilité de faire sécher les tenues.

**Conclusion** : Hôtel inadapté à nos forces sauf dans le cadre de missions de courtes durées (3/4 jours Maximum). Dans ce cas de figure l'occupation des chambres doit être individuelle.

**La FPIP DEMANDE QUE LES CRS PUISSENT EXERCER LEUR METIER DANS DES CONDITIONS D'HYGIENE ADAPTEES A L'EMPLOI.**